



Commune de  
**St-Sulpice**

1  
2

**Procès-verbal N° 08/24 de la Séance du Conseil communal  
Mercredi 6 novembre 2024 à 20h00  
Complexe communal du Léman**

3 Présidence : M. Nicolas Guillot  
4 Secrétaire : Mme Anne Kaufmann  
5 Scrutateurs : M. Mark McCormick  
6 M. Stéphane Levy  
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8  
9

ORDRE DU JOUR

- 10 1. Appel  
11 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2024  
12 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024  
13 4. Communications du Bureau et de la Municipalité  
14 5. **Nomination complémentaire à la commission de gestion et des finances**  
15 6. Préavis municipal n°14/24 « Octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290, sise au Chemin  
16 du Bochet 1 »  
17 Rapport de la Commission immobilière sur le préavis 14/24  
18 Discussion et décision  
19 7. Dépôt du préavis n° 15/24 : « Réponse au postulat de Madame Claude Probst et consorts  
20 « Pour un village à 30 km/h « «  
21 8. Dépôt du préavis municipal n°16/24 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-  
22 près-Renens – Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey » »  
23 9. Dépôt du préavis 17/24 : « Budgets 2025 »  
24 10. Dépôt du préavis 18/24 : « Modification de l'article 15 du règlement communal sur la gestion des  
25 déchets de la commune de Saint-Sulpice »  
26 11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux  
27 12. Propositions individuelles et divers  
28

1 Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les  
2 Municipaux, le Bureau vous souhaite, pour cette deuxième séance sous ma présidence, une cordiale bienvenue  
3 à cette 30<sup>e</sup> séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

#### 4 **1. Appel**

5 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 25 octobre 2024,  
6 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>1</sup>. Il passe la parole à Mme Anne Kaufmann,  
7 secrétaire, pour l'appel.

8 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*  
9 *fixée pour l'appel.*

10

Effectif du Conseil : 57

Excusés : 13 Mmes Gander, Micolis, Nussbaumer-Picard, Pojer, Richards  
MM. Cuerele, Delessert, Lasseb, Pietramaggiori, Richards, Salina, Wirth,  
Yazyev

Absents : 1 M. Bernasconi

Présents : 43

11 L'effectif du Conseil est de 57. Le nombre de membres présents se monte à 43. La majorité absolue est fixée à  
12 22 membres. Le cinquième des membres se monte à 9 membres. Le quorum est fixé à 29 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>2</sup>.  
13 Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont  
14 présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

#### 15 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2024**

16 **M. le Président** annonce qu'il y a 11 points prévus à l'ordre du jour. Le bureau vous propose un amendement  
17 pour en rajouter un douzième. En effet, Madame Nussbaumer Picard m'a manifesté sa volonté de quitter la  
18 cogefi avec effet immédiat. J'aimerais donc vous proposer comme amendement d'ajouter après le point 4, un  
19 point 5: "nomination complémentaire à la commission de gestion et des finances" et d'ajuster la numérotation  
20 de façon idoine, le point 5 actuel devenant le point 6 et ainsi de suite.

21 Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'amendement ? J'ouvre la discussion / discussion fermée.

22 Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement à l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2024  
23 sont priés de le manifester en levant leur carton.

---

<sup>1</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

<sup>2</sup> Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1  
2 Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement à l'ordre du jour – ajout du point 12	41	0	1

3 **L'amendement à l'ordre du jour est accepté à la majorité.**

4  
5 **M. le Président** passe l'ordre du jour amendé au vote, dont voici les résultats :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour amendé	42	0	0

6 **L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.**

7  
8 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024**

9 **M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /  
10 ou par courrier postal. Il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC). Comme  
11 ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de rectification à formuler sur le  
12 procès-verbal. La discussion est ouverte.

13 **M. Lehmann** demande de le modifier à la page 11, ligne 38, en remplaçant « refusé par le Conseil de  
14 Bussigny » par « qui n'a pas passé, suite au référendum populaire des citoyens de Bussigny ».

15 **M. Hirsh** demande de modifier à la page 13, ligne 14 et de remplacer « que ce sera un bon partenaire » par « qu'il  
16 a les compétences pour être un bon partenaire » et à la ligne 15, « il rappelle que le rôle de l'assemblée est  
17 d'apprécier ou pas cette proposition ». Puis à la ligne 23 « de nos enfants » à la place « des enfants ».

18 Il n'y a pas d'autre intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du procès-verbal n° 07/24 modifié	36	0	6

19 **Le procès-verbal n°07/24 de la séance du 18 septembre 2024 modifié est accepté à la majorité.**

20 Je remercie notre secrétaire, Madame Kaufmann pour la rédaction du procès-verbal.

21 **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

22 **Pour Le Bureau du Conseil :**

23 **M. le Président** : « *Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre.* »

24 Voici les événements qui ont rythmés ce début d'automne :

- 1 Nous avons maintenant 4 points à vous transmettre ainsi que deux courriers à vous lire
- 2 - La date du dernier Conseil de cette année sera le 11 décembre. Les suivantes auront lieu les mercredi 12 février  
3 et 12 mars.
- 4 - Concernant l'envoi des documents pour les séances du Conseil, le bureau rappelle qu'il y a possibilité de  
5 recevoir la documentation par courriel afin de simplifier la procédure et de faire un geste pour l'environnement  
6 et les finances de la commune. Les conseillers souhaitant ne plus recevoir les envois par la poste sont priés de  
7 nous communiquer par mail à l'adresse du conseil communal cette information. L'envoi sera effectué comme  
8 d'habitude une semaine et demie avant le Conseil pour vous laisser le temps de prendre connaissance des  
9 dossiers. Pour ce faire, nous prions les conseillers souhaitant déposer des postulats, motions ou autres  
10 interventions de nous transmettre les documents en question au plus tard deux semaines avant la date du  
11 Conseil le mardi soir.
- 12 - Le décompte de vos indemnités est en cours de rédaction et vous parviendra prochainement
- 13 En même temps que sa démission de la cogefi, Madame Nussbaumer a également remis sa fonction de cheffe  
14 de groupe des vert-e-s de ce Conseil. J'ai le plaisir de vous annoncer que je reprends désormais cette fonction.
- 15 Enfin, vous avez reçu par email cet après-midi, une annexe manquante au préavis n°18/2024, l'envoi, qui aurait  
16 dû être fait la semaine dernière, a subi un couac technique et a échappé à ma vigilance quant au fait qu'il n'était  
17 pas parti. Cependant, étant donné que vous aviez déjà reçu ce document pour le préavis n°7/2024 et si après  
18 avoir lu le document dans ces prochains jours vous avez des questions à soumettre à la commission qui traitera  
19 ce préavis, n'hésitez pas à les contacter.  
20
- 21 *Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications. »*
- 22 **Pour la Municipalité :**
- 23 **M. Étienne Dubuis – Syndic :** « *J'ai 3 communications ce soir »*
- 24 **La renaturation de la Venoge**
- 25 Plusieurs hauts fonctionnaires du Canton sont venus nous parler hier après-midi de la renaturation de la Venoge.  
26 Trois points figuraient à l'ordre du jour. Le premier était la suite que le Canton va donner à notre demande de  
27 prolongation de la concession. Le deuxième point était le calendrier de la renaturation. Et le troisième était la  
28 présentation de la renaturation de la Venoge à la population.
- 29 Concernant la prolongation de la concession, le Canton va nous envoyer ces prochains jours une demande précise  
30 de constitution de dossier, où nous devons par exemple indiquer le nombre de places réellement occupées sur  
31 la Venoge. Ses représentants nous ont assuré qu'il s'agissait de la dernière prolongation de concession et que  
32 cette prolongation serait de 3 à 5 ans.

1 Concernant le calendrier de la renaturation, les services concernés du Canton (ceux de l'Eau, de la Biodiversité  
2 et des Forêts) se sont réunis en septembre et vont rencontrer prochainement l'Office fédéral de  
3 l'environnement. Ils vont étudier trois variantes de la Venoge renaturée, sous l'angle de la dynamique  
4 hydraulique en particulier. Ces services espèrent choisir une de ces trois variantes en juin prochain et la présenter  
5 dans les mois qui suivront.

6 Concernant la présentation de la renaturation de la Venoge à la population, nos interlocuteurs ont souhaité la  
7 reporter, de la date prévue entre fin-novembre et début décembre à la mi-janvier. Pour le Canton, ce sera  
8 l'occasion de présenter ses intentions générales et de répondre à des questions précises qui tiennent à cœur aux  
9 Serpeliou, notamment sur les cheminements, sur les arbres et sur le lézard vert.

10 *(Monsieur Sébastien Beuchat, Directeur des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA), Guy Gillliand,*  
11 *Responsable du Domaine public des eaux, Olivier Stauffer, Chef de la section aménagement des cours d'eau et*  
12 *rives lacustres, et Sara Tomassini, urbaniste à la Direction de l'aménagement)*

### 13 **Le départ de notre boursier**

14 Notre boursier, monsieur Didier Reymond, va partir en pré-retraite le 31 décembre. Vous le connaissez tous  
15 puisqu'il est intervenu à plusieurs reprises au cours des séances du Conseil communal. Les membres de la cogefi  
16 le connaissent même bien, puisqu'ils ont passé des journées entières avec lui à échanger sur les comptes et le  
17 budget. Monsieur Reymond est entré au service de Saint-Sulpice en 2017. Au fil des ans, il a considérablement  
18 modernisé la gestion des finances communales et a terminé ce travail en étant parmi les premiers boursiers du  
19 Canton à mettre en place le nouveau modèle comptable harmonisé des communes vaudoises, le MCH2. Nous  
20 tenons à le remercier chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à Saint-Sulpice.

### 21 **Un nouveau préfet**

22 Notre district, le district de l'Ouest lausannois, a un nouveau préfet. Il s'agit de monsieur Jonas Kocher. Monsieur  
23 Kocher est âgé de 30 ans. Natif et habitant de Renens, il s'y est engagé politiquement pendant plusieurs années  
24 en tant que membre du Conseil communal, conseil qu'il a présidé en 2020. Monsieur Kocher a parallèlement  
25 travaillé dans le cadre du projet du tramway lausannois et il a suivi avec succès des études de management et de  
26 droit. Il a remplacé madame Anne Marion Freiss qui a repris la préfecture du district de la Broye-Vully après avoir  
27 servi pendant 11 ans dans l'Ouest lausannois.

28 **Mme Willi - Municipale** a deux communications :

29 La première concerne une panne d'électricité.

1 Une importante panne d'électricité a eu lieu samedi 2 novembre dernier à 17h18. Environ 440 bâtiments ont été  
2 privés d'électricité dans une très large zone comprise entre le chemin des Chantres à l'Ouest et le chemin des  
3 Pierrettes à l'Est, y compris les chemins de l'Ochettaz, la rue du centre et l'avenue du Léman.

4 Cette avarie électrique a été rapidement localisée et est due à la rupture d'un câble de moyenne tension vétuste,  
5 il date de 1962, situé au chemin du Bochet 37 sous l'arrêt de bus du Russel. La situation a pu être rétablie en  
6 utilisant une ligne de secours de manière provisoire. Si une autre ligne avait dû lâcher dans le secteur le temps  
7 de panne aurait été très long car aucune autre ligne de substitution n'était disponible.

8 Dès lundi, les services électriques de Lausanne en lien avec le service des travaux de notre commune, ont entamé  
9 les démarches afin de réparer cette avarie au plus vite. Les travaux ont débuté et devraient durer entre 4 et 6  
10 jours. Une déviation de l'arrêt de bus a été mise en place.

11 Cet incident conforte la municipalité dans sa volonté de poursuivre la rénovation de ses infrastructures, qui pour  
12 un certain nombre sont vieillissantes, ceci en concertation avec les différents services industriels concernés. Nous  
13 pensons notamment à la seconde partie du chemin du Bochet.

14 Ma seconde communication concerne l'entreprise de correction fluviale, ECF, Broye-Chamberonne dont je vous  
15 avais parlé lors de la séance du conseil communal du 26 juin dernier.

16 Une séance d'information ouverte à la population des communes concernées aura lieu mercredi 13 novembre  
17 prochain à 19 heures à l'auditoire 1216 du bâtiment le Synathlon sur le site de l'Université.

18 La date de mise à l'enquête coordonnée des deux projets, galerie de Broye et ECF Chamberonne, dans toutes les  
19 communes concernées aura lieu le 19 novembre, publication dans la FAO du 19 novembre. Je vous remercie  
20 pour votre attention

#### 21 **M. Matthey - Municipal** : Réception des nouveaux retraités

22 En novembre 2023, il y a donc une année, nous avons renoué avec une tradition oubliée en invitant les nouveaux  
23 habitants de la commune. Je vous en avais parlé à l'époque et nous avons prévu de renouveler cette expérience,  
24 qui a eu beaucoup de succès, à fin 2025. Nous continuons sur notre lancée **en invitant cette fois les nouvelles**  
25 **retraitées et nouveaux retraités**. Cela ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant. C'est nouveau. Afin d'atteindre un  
26 nombre suffisant de personnes pour cette soirée, nous avons décidé d'inviter les femmes fêtant leur 63<sup>ème</sup> et  
27 64<sup>ème</sup> anniversaire en 2024, et logiquement les hommes de 64 et 65 ans. Si vous avez reçu cette invitation  
28 (présentation du flyer) c'est parce que vous en faites partie. Ces personnes peuvent venir accompagnées de leurs  
29 conjointes ou conjoints et elle aura lieu également tous les deux ans (si la future Municipalité le décide, bien sûr).  
30 Cette manifestation est organisée avec l'aide de Lausanne Région et sa commission seniors. Ils ont déjà de  
31 l'expérience pour avoir rôdé leur organisation à Crissier, Pully et au Mont-sur-Lausanne. Il y a en principe un  
32 intervenant qui vient parler du passage à la retraite, qu'elle soit professionnelle ou sportive. Nous aurons le plaisir  
33 de recevoir à St-Sulpice Martina Chyba, qui s'est spécialisée dans ce domaine en écrivant des livres sur le sujet.  
34 Sa conférence est drôle et intéressante, selon les échos reçus. Ensuite, les personnes présentes pourront  
35 s'informer sous la forme d'un speed meeting, un tournoi de 6 à 7 minutes de discussion avec 4 à 5 associations  
36 actives auprès des seniors, comme notre fameux Réseau 4S, si efficace.

1 Après ces soirées avec les nouveaux habitants et les futurs retraités, nous renouerons avec une autre tradition  
2 puisque, en janvier ou février 2025, une invitation est prévue pour accueillir les jeunes ayant atteint leur majorité  
3 en 2024. Vous voyez qu'on n'oublie personne.

4 **Mme Merminod – Municipale** : Étude d'un chauffage à distance (CAD) alimenté avec l'eau du lac et organisation  
5 d'un appel d'offres public pour la réalisation et l'exploitation d'un CAD intercommunal avec la Commune  
6 d'Ecublens.

7 La commune d'Ecublens nous a approché en 2022 pour participer à une étude d'opportunité sur la réalisation  
8 d'un chauffage à distance alimenté avec l'eau du lac et pour identifier de potentielles synergies  
9 intercommunales.

10 Les résultats de l'étude, arrivés fin 2023, ont révélé que déployer un CAD seulement sur le territoire de St-Sulpice  
11 ou d'Ecublens est économiquement irréaliste. Toutefois, l'étude a identifié plusieurs secteurs d'intérêt pour le  
12 développement d'un réseau thermique situé dans les deux communes. Sur la base de ce constat, de multiples  
13 variantes regroupant différents périmètres d'exploitation ont été évaluées sur un ensemble de critères technico-  
14 économiques.

15 La variante retenue par les Municipalités de St-Sulpice et d'Ecublens regroupe St-Sulpice Ouest et la zone  
16 industrielle de Vallaire où devra se construire le site d'Ecotope, St-Sulpice Centre et à plus long terme St-Sulpice  
17 Est selon le développement de cette partie de la commune.

18 Ce projet permet d'assurer une desserte suffisamment large pour que le projet soit économiquement réaliste. Il  
19 valorise l'énergie renouvelable et locale du lac, en conformité avec le PDi-OL et la stratégie énergétique du PALM.  
20 Ce projet affiche un potentiel significatif de réduction des émissions de CO2 pour les deux Communes, grâce à la  
21 substitution projetée de nombreux chauffages fossiles ou systèmes de production de froid.

22 Convaincues de l'intérêt de cette variante, en décembre 2023, les deux communes ont constitué une délégation  
23 pour dessiner les contours d'un projet intercommunal. Une vision commune en matière de procédure,  
24 d'organisation et de gouvernance pour le projet a été élaborée. Pour la suite, un mandat d'accompagnement  
25 auprès du bureau Amstein+Walthert a été établi en vue d'organiser un appel d'offres public pour sélectionner  
26 l'entreprise qui se verra octroyer la réalisation et l'exploitation du réseau thermique. L'appel d'offre est  
27 obligatoire. Ce mandat s'élève à environ 76'000 CHF, ce montant sera partagé à parts égales avec la Commune  
28 d'Ecublens. Le montant sera imputé au compte 1022900/3132004 honoraires divers partenaires » (Fonds).

29 Lors de cet appel d'offres, les communes prévoient d'être des actionnaires minoritaires d'une société constituée  
30 avec le soumissionnaire. Les avantages de cette société sont :

- 31 - la maîtrise du projet à long terme : tracé, prix, adaptation à un changement technologique
- 32 - des gains potentiels à long terme avec la vente de l'énergie

1 La Municipalité reviendra vers le Conseil communal à la fin de l'appel d'offres, en 2025, pour présenter un préavis  
2 précisant le soumissionnaire retenu ainsi que les conditions contractuelles de la collaboration.  
3

4 **M. Piller – Municipal** : pour votre information, au 1<sup>er</sup> décembre les tarifs du parking du Laviau et du chemin du  
5 Bois vont changer. Le tarif sera à CHF 1.- les 4 premières heures puis, ensuite à 2.- de l'heure, ce qui fait la journée  
6 à CHF 20.- qui était jusqu'à maintenant à 30.-, donc une diminution.

#### 8 **5.4 Nomination complémentaire à la commission de gestion et des finances**

9 **M. Le Président** : Madame Nussbaumer-Picard ayant décidé de mettre fin à son mandat à la cogefi, le siège  
10 représentant les verts a été remis au concours, et Madame Elenor Lyonette s'est présentée. Comme le nombre  
11 de siège à repourvoir est égal au nombre de candidats, nous vous proposons de nommer tacitement ceux-ci.  
12 Mention en sera faite dans le procès-verbal. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Cela  
13 ne semble pas être le cas.

14 **Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons le meilleur à Madame Lyonette dans l'exercice de  
15 ses fonctions.**

16 **M. Le Président** : selon le tournus, la présidence de cette commission était réalisée par les Vert-e-s en la  
17 personne de Madame Cindy Nussbaumer-Picard. Celle-ci ayant démissionné, il reviendrait normalement aux  
18 vert-e-s et donc à Madame Lyonette de siéger en tant que présidente. Cependant, celle-ci m'a annoncé avoir  
19 convenu d'un accord avec Madame Reichenthal, et les vert-e-s décident donc pour le moment de laisser la  
20 présidence à celle-ci.

21 **Le bureau félicite Madame Reichenthal pour sa nomination à la Présidence de la cogefi.**

#### 23 **6.5 Préavis municipal n°14/24 relatif à « l'octoi d'un droit distinct et permanent sur la 24 parcelle 290 sise au chemin du Bochet 1 »**

25 **M. Le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance du rapport de la Commission du 18 octobre  
26 2024 et passe la parole au rapporteur de la Commission, Monsieur Bidinost, pour la lecture des conclusions.

27 **M. Bidinost** : conclusion :

28

29 Après la délibération, la commission estime que la procédure choisie est correcte, que les partenaires sont de  
30 bonne réputation et que les intentions urbanistiques du projet sont intéressantes. Le montant de la rente est  
31 jugé correcte, car il est en corrélation avec le choix politique de proposer des logements locatifs à des prix  
32 inférieurs à ceux du marché libre. Enfin, la location en DDP permettra à la Commune de conserver le terrain  
33 pour les futures générations de Serpelious, tout en garantissant une rente à montant assuré.



1 En vertu de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et  
2 Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

3

4 Le Conseil communal de St.-Sulpice,

5

6 - vu le préavis municipal n° 14/2024,

7

8 - ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

9

10 - attendu que ledit objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

11

12 - d'accorder à la Municipalité l'autorisation de conclure un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sise  
13 au chemin du Bochet 1, en faveur de la Fondation Equitim, aux conditions indiquées dans le présent préavis,

14

15 - de comptabiliser le montant de la rente annuelle dans le compte 96310.4430004 Redevance DDP.

16 **M. Le Président** demande si la Municipalité à quelque chose à ajouter La commission immobilière a-t-elle  
17 quelque chose à ajouter ?

18 **M. Matthey - Municipal** tient tout d'abord à remercier la Commission immobilière pour son travail concernant  
19 les 2 gros projets, » déchèterie » puis « Bochet 1 ». Nous avons dans le public M. Jean-Louis Moser et M. Patrick  
20 Carvalho d'Equitim qui pourraient intervenir en répondant à vos questions si vous les autorisez à le faire.

21 **M. Le Président** demande si quelqu'un s'oppose à la présence de ces Messieurs. Ce n'est pas le cas.

22 **M. Le Président** demande si la Commission immobilière a quelque chose à ajouter. La discussion est ouverte.

23 **Mme Kaeser** demande une réponse à sa question posée lors de la dernière séance, page 18, de savoir si la  
24 Commission pouvait lister les comparatifs des avantages et des inconvénients pour les 2 versions.

25 **M. Mouvet** s'excuse de ne pas avoir répondu à la question de Mme Kaeser. Le choix s'est porté sur le DDP plutôt  
26 que la construction en propre. La Commune était, à mon point de vue, confrontée à 4 options qui étaient  
27 obsolètes, vétustes et mal utilisées sur cette parcelle, soit le rénover ce qui nécessitait un gros investissement  
28 pour des bénéfices très limités, soit vendre et dans ce cas nous n'avons plus aucun contrôle sur ce qui se passe  
29 sur notre Commune, construire elle-même ou de passer par un DDP. La construction aurait pu être intéressante  
30 du point de vue des recettes mais il faut regarder les contraintes, la contrepartie est l'investissement conséquent  
31 qui est à faire ainsi que les risques liés à la construction. Avec la DDP, nous avons (si je ne me trompe pas), 35%  
32 du locatif qui sont garantis à la Commune. Dans la mesure où nous ne faisons pas l'investissement, c'est un chiffre  
33 non négligeable. Pas d'investissement, ni de gestion de locaux, ni entretien, ni rénovation. Pas de charge de  
34 propriétaire. Cette solution de DDP nous permettait de garder une main sur les conditions d'attribution de ces  
35 locaux.

1 **M. Vermeulen** remercie la Commission immobilière pour son rapport et les réponses apportées mais relève le  
2 fait que des noms sont cités et que cela pourrait être délicat. Il demande à ce que dans les prochains rapports de  
3 n'importe quelle commission, nous soyons attentifs à ce que seules les questions soient mentionnées mais pas  
4 le nom des personnes qui les ont posées ou leur demander l'autorisation au préalable.

5 **M. Pache** demande quel est le prix du marché libre, quel est l'indice référence pour proposer des loyers  
6 légèrement inférieurs au prix du marché ? Comment savoir quelle sera le mode d'évaluation des loyers dans 10  
7 ans ?

8 **M. Matthey - Municipal** demande l'intervention d'un représentant d'Equitim.

9 **M. Moser – Equitim** remercie l'assemblée de les autoriser à répondre à leurs questions. La référence d'Equitim  
10 sur les conditions du marché dans le domaine du logement en suisse. La façon utilisée pour calculer s'appelle la  
11 moyenne des quantiles 70 et 90 mis à jour très régulièrement par l'institut statistique « Wust et Partner », expert  
12 immobilier qui fait des statistiques sur toutes les communes suisses. Le quantile 70 signifie que 70% des loyers  
13 sont contenus dans ce niveau de prix et sont inférieurs, que ce soient des prix au m2 de surface locative. Le  
14 quantile 90 signifie que 90% des loyers sont inférieurs. Voici nos références, identiques aux institutionnels, la  
15 moyenne des quantiles 70 et 90. Tous les loyers sont monitorés par rapport à cette référence.

16 **M. Affolter** la Commune touche 35% du revenu net, quelle est la différence entre le revenu brut et le revenu  
17 net et est-ce qu'il y a les charges de la société Fandi qui sont dans ces charges comptabilisées ?

18 **M. Matthey - Municipal** demande l'avis d'un représentant d'Equitim.

19 **M. Carvalho – Equitim** le revenu brut est effectivement le revenu net moins les charges d'exploitation. Il y a en  
20 effet les frais de la gérance XXXX qui gère actuellement l'immeuble.

21 **M. le Président** demande si la parole est encore demandée.

22 Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 11/2024 sont priés de le manifester en levant leur carton.  
23 Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 11/2024	30	4	8

24 **L'amendement à l'ordre du jour est accepté à la majorité.**

25 **M. Matthey - Municipal** remercie pour la confiance accordée, pour ces 2 années de travail.

26

27 **7. Préavis municipal n°15/24 relatif à la réponse au postulat de Mme Claude Probst &**  
28 **Consorts « Pour un village à 30 km/h »**

1 **M. le Président** vous avez pu prendre connaissance de ce préavis, la Municipalité a-t-elle quelque chose à  
2 rajouter ?

3 **M. Dubuis – Syndic** la Municipalité reconnaît l'intérêt des limitations de vitesse à 30 km/h à l'intérieur des  
4 localités. Elle a pris par conséquent du plaisir à étudier les possibilités qui s'offrent à Saint-Sulpice. Elle remarque  
5 cependant que ces zones sont déjà très nombreuses puisqu'elles existent dans toutes les rues situées au sud de  
6 la rue du Centre, avec même un tronçon à 20 km/h le long de l'avenue du Léman. Ailleurs, la multiplication de  
7 ces zones se heurte à des obstacles légaux et une politique restrictive du Canton pour tous les tronçons qui ne  
8 sont construits que d'un seul côté. En principe, la Municipalité se contentera de son projet de zone 20 et de zone  
9 30 au cœur de la Commune. Mais elle se réjouit d'en discuter avec vous.

10 **Mme Probst** tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité pour la réponse à notre postulat. J'ai envie de dire  
11 qu'elle a tout bien fait, mais qu'elle peut faire encore mieux et j'espère que la commission prévue pour étudier  
12 ce préavis se plongera dans ces nombreux Articles de l'ordonnance sur les zones 30 et zone de rencontre du  
13 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ainsi que  
14 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Je ne suis de loin pas experte en la matière, mais après la  
15 lecture du document «*Directive sur la mise en place de zone 30 et de zone de rencontre*» dédié aux communes  
16 dans l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, je constate qu'il y a des grands principes tels que :

17 Les zones 30, les zones de rencontre et les zones piétonnes ne sont admises que sur les « routes secondaires non  
18 affectées à la circulation générale » (art. 2a al. 5 OSR).

19 Il y a aussi au chapitre 3.4 du même document des critères d'éligibilité pour intégrer un tronçon de route affectée  
20 à la circulation générale » dans une zone 30.

21 Il incombe à la commission de discuter avec la Municipalité des « Possible - Possible mais pas souhaité - Possible ?  
22 Ou alors pas Possible l'abaissement de la vitesse dans notre commune ? Tout cela dans la perspective  
23 d'améliorer, d'une part, la qualité de vie des riverain·e·s dans la traversée de la localité et, d'autre part, la sécurité  
24 de tous les modes de transport.

25 **M. le Président** se permet de faire le rappel concernant les textes déjà écrits, de bien vouloir les transmettre à  
26 la secrétaire afin de faciliter son travail.

27 **M. Golaz** comme vous le savez, c'est une réponse à un postulat et la réponse de la Municipalité étant très  
28 complète et il n'est pas nécessaire qu'une commission statue en la matière, voir l'art. 63 et 71 ou 72 et demande  
29 que le préavis soit voté ce soir et ne soit pas remis à une commission.

30 **M. Decoppet** s'il devait y avoir une commission, je souhaiterais qu'elle puisse étudier le problème de certains  
31 arrêts de bus comme celui du chemin du Pâqueret, celui du Bochet en haut du chemin du Russel, celui de la Rue  
32 du Centre et particulièrement celui situé près du Bochet qui est exposé au trajet des enfants en direction de

1 l'école et il est constaté que lorsque le bus est arrêté, il n'est pas rare de voir des automobilistes faire fi de la  
2 ligne blanche continue et inconsidérément de dépasser le bus avec tous les risques que cela comporte. Au  
3 Pâqueret, des automobilistes contournent même le panneau et l'îlot du passage piéton.

4 **M. Hostettler** abonde dans le sens de M. Golaz et ajoute que nous ne sommes pas là pour conseiller la  
5 municipalité à la réponse d'un postulat. Une commission n'a pas à statuer.

6 **Mme Willi - Municipale** concernant la problématique des arrêts de bus, la municipalité dans les travaux qu'elle  
7 effectue actuellement dans le cadre de la mise en conformité des arrêts de bus avec la Loi sur l'égalité pour les  
8 handicapés LHand, a souhaité traiter aussi un certain nombre de ces points morts aux arrêts de bus, notamment  
9 les traversées et viendra vers vous pour présenter les projets qui tiendront compte de cette problématique.

10 **M. Dubuis – Syndic** remercie Messieurs Golaz et Hostettler pour la bienveillance avec laquelle ils ont lu le préavis  
11 sur le postulat de Mme Probst. Il a essayé d'écrire en quelques pages une réponse claire à la question et  
12 beaucoup d'autres questions se posent derrière. Le sujet est intéressant et important pour qu'il puisse donner  
13 lieu à des discussions, comme par exemple ce que ces zones 30 ou 20 pourraient donner à l'avenir. Ce postulat  
14 et le préavis donnent l'occasion de creuser la question. Le conseil a considéré ce sujet suffisamment important  
15 pour qu'il accepte le postulat.

16 **M. le Président** la question du renvoi en commission se pause.

17 **M. Hostettler** relève que, comme le dit M. le syndic, si le rapport est incomplet il doit être renvoyé, ce n'est pas  
18 à une commission de dire ce qu'il faut écrire dans ce rapport.

19 **M. Mouvet** selon le règlement la différence entre un postulat et une motion est claire. La réponse à un postulat  
20 se fait par un rapport de la municipalité. Si on voulait qu'elle nous soumette une proposition alors dans ce cas  
21 cela devient une motion et nous soumettons un projet de décision sous forme de préavis. A aucun moment il n'est  
22 écrit que ce rapport doit plaire et recevoir l'assentiment du Conseil Communal.

23 **M. Golaz** au vu de la tournure des événements, j'évoque l'article 76 pour éviter tout problème sur une décision  
24 qui pourrait être fautive par rapport au règlement. C'est une demande de motion d'ordre pour annuler ou ne pas  
25 entrer en matière ou voter à ce moment-là ce préavis-là et il faut que je sois appuyé par au moins 5 membres  
26 pour dire que l'on accepte la réponse de la municipalité à ce moment-là, ou pas, et de voter ce soir.

27 **M. le Président** demande s'il y a au moins 5 membres qui appuient la demande de M. Golaz et c'est largement  
28 le cas.

29 Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ou refusent la réponse au postulat sont priés de le manifester en  
30 levant leur carton.

1  
2 Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Réponse au postulat	31	5	6

3 **L'amendement à l'ordre du jour est accepté à la majorité.**

4 **M. le Président** ce sujet ne sera donc pas traité par une commission.

5

6 **8.7 Préavis municipal n°16/24 relatif à « réhabilitation du collecteur intercommunal**  
7 **SORGE à Chavannes-près-Renens, secteur 15 – « terrains de foot / Praz Véguey » »**

8 **M. le Président** vous avez pu prendre connaissance de ce préavis, la municipalité a-t-elle quelque chose à  
9 ajouter ? La discussion est ouverte.

10 **M. Allemann** dans le préavis (les constructions ou conclusions) ne figure pas la part de la commune de St-Sulpice.  
11 Etant donné que tout le monde ne connaît pas la clé de répartition qui est extrêmement faible pour nous.

12 **Mme Willi - Municipale** je peux vous répondre tout de suite. Cette année c'est gratuit. La commission a décidé  
13 d'utiliser le fond de réserve qui a été constitué au fil des années sur les taxes de transit des communes en amont  
14 de l'entente Mèbre-Sorge, afin de financer ces travaux.

15 **M. Chappuis** puisque nous sommes dans une démarche pratique et pragmatique et que l'on n'a rien à déboursier  
16 pour ce collecteur, est-il nécessaire de réunir une commission, à moins d'une obligation légale ?

17 **Mme Willi - Municipale** oui nous avons une obligation légale. Il s'agit d'une entente intercommunale et elle doit  
18 avoir l'approbation de chaque Conseil communal de l'entente. Il n'y a pas besoin d'un renvoi en commission  
19 maintenant. Si vous souhaitez avoir des nouvelles des différents projets en cours pour l'épuration, c'est  
20 habituellement le moment que je choisis pour faire le point avec la commission.

21 **M. Chappuis** s'adresse à Mme Willi : si vous avez des communications vraiment importantes pour la commission,  
22 est-ce nécessaire pour vous de maintenir cette audition sinon je demande à nouveau l'application de l'article 76  
23 et de la motion d'ordre pour un vote de ce préavis ce soir ?

24 **Mme Willi - Municipale** pour moi c'est toujours important. Je comptais surtout vous parler de l'année prochaine  
25 par rapport au différent préavis qui va être assez conséquent, je voulais faire le point avec vous sur la façon de  
26 le présenter.

27 **Monsieur Clerc** pose la question suivante : il n'y a pas d'impact sur les charges, des dépenses de fonctionnement  
28 supplémentaire. C'est pour cette période ou c'est « ad aeternam » ?

1 **M. Mouvet** comprend parfaitement que la commission d'épuration puisse être intéressée par des projets futurs  
2 mais rien n'empêche que la municipale en charge réunisse la commission d'épuration pour l'informer de ses  
3 projets comme la commission immobilière est informée des projets de la municipalité et ne voit pas de lien direct  
4 et évoque l'article 76 qui permettrait de voter aujourd'hui même ce préavis. Aussi il y a effectivement un fond  
5 important, dont un petit peu plus de 1% pour appartient. C'est dans ce sens qu'il y a env. CHF 5000.- qui nous  
6 appartiennent mais ne croit pas qu'il soit nécessaire d'aller chercher une commission pour cela.

7 **M. le Président** demande s'il y a au moins 5 membres qui appuient la demande de M. Mouvet et c'est largement  
8 le cas.

9 **M. le Président** les Conseillères et Conseillers qui décident d'accepter directement le préavis comme cela, sans  
10 commission, sont priés de le manifester en levant leur carton.

11 Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis municipal n°16/24	41	1	

12 **L'amendement à l'ordre du jour est accepté à la majorité.**

13 **M. le Président** ce sujet ne sera donc pas traité par la commission d'épuration présidée par M. Chappuis.

14

### 15 **9.8 Préavis municipal n°17/24 relatif au budget 2025**

16 **M. le Président** vous avez pu prendre connaissance de ce préavis, la municipalité a-t-elle quelque chose à  
17 ajouter ? La discussion est ouverte.

18 **M. Dubuis – Syndic :**

19 Nous n'allons pas vous cacher la vérité. Ce budget 2025 est une grosse déception pour la Municipalité. Nous  
20 avons bon espoir de vous présenter un budget nettement meilleur que ces dernières années grâce à la baisse  
21 des charges de péréquation. Or cette baisse des charges de péréquation s'est bien confirmée. Elle s'est même  
22 confirmée au-delà de nos espérances. Mais ses excellents chiffres ont été contrebalancés par de très mauvaises  
23 projections d'impôt. En conséquence, nous nous retrouvons avec une perte plus faible que dans le budget 2024  
24 mais une perte beaucoup plus importante que prévu.

25 Ce problème, nous l'avons vu venir ces derniers mois seulement. Nous avons anticipé une forte baisse des  
26 charges depuis mars 2023, à savoir depuis que le Canton et les deux faïtières des communes ont conclu un accord  
27 très favorable à Saint-Sulpice sur la péréquation. En revanche, nous n'avons anticipé une péjoration des revenus  
28 qu'après avoir bouclé les comptes 2023, c'est-à-dire à la fin de ce printemps. Pourquoi si tard ? Parce que nos  
29 projections pour 2025 se basent sur les résultats de l'exercice 2023.

1 Il n'y a pas de raison de paniquer. La Commune de Saint-Sulpice a des ressources. Et puis, nous ne parlons ici que  
2 de projections de revenus d'impôts. Des projections qui, comme toute prévision, sont aléatoires. Nous aurions  
3 facilement pu mettre de meilleurs chiffres au budget en appliquant une autre méthode de calcul, qui nous aurait  
4 été plus favorable. Mais nous avons tenu à appliquer pour le budget 2025 la même méthode de prévision que  
5 pour le budget 2024. Et nous l'avons fait même si cette méthode nous est aujourd'hui défavorable. Nous avons  
6 jugé que nous ne devons pas changer de méthode de calcul parce que ses résultats nous décevaient.

7 La question sera tranchée par les comptes 2025. Comme toujours, ce sont les comptes qui comptent, et ce sont  
8 les comptes qui diront si nous avons été trop pessimistes ou pas.

9 **M. Hostettler** sur le sujet précédent, avait un doute sur les préavis déposés par la municipalité. Le préavis doit  
10 obligatoirement passer par une commission sinon il risque d'y avoir vice de forme (art. 35 alinéa 3 de la loi sur  
11 les communes).

12 **M. le Président** remercie M. Hostettler et annule tout ce qui s'est passé pendant le point n°8 et demande si  
13 quelqu'un souhaite s'exprimer et propose que la commission d'épuration présidée par M. Chappuis traite de cet  
14 objet et qu'elle remette un rapport au greffe pour la prochaine séance. Nous pouvons repasser au point n° 9, le  
15 budget 2025 et ouvre la discussion.

16 **M. Bidinost** le préavis 15/24 est une réponse, donc une réponse ne donne pas les conditions qui rendent un  
17 rapport obligatoire. Le 16/24 oui il y a une obligation qu'il soit traité par un rapport de commission.

18 **M. le Président** est d'accord avec M. Bidinost et considère que le point n°7 est traité et que c'est en effet une  
19 réponse et qu'il n'y a pas besoin de commission parce qu'il n'y a pas d'entente qui dépende du fait que l'on  
20 accepte.

21 **M. le Président** relance la discussion sur le budget.

22 **Mme Reichenthal** propose de les envoyer par courriel s'il y a des questions particulières, jusqu'à dimanche midi,  
23 afin de pouvoir rédiger les réponses qui seront envoyées à la municipalité et qui pourra y répondre pour vendredi.

24 **M. Pache** si je comprends bien M. le syndic, nous sommes conscients de ce problème de rentrées fiscales depuis  
25 le bouclage des comptes 2023. Pourquoi la municipalité, voyant cette catastrophe arriver, n'a pas jugé bon  
26 de venir devant le conseil pour modifier le taux d'imposition ?

27 **M. Dubuis – Syndic** Monsieur Pache, vous vous rappelez que le Conseil communal a lui-même décidé de bloquer  
28 le taux d'imposition sur 2 ans donc il n'y avait pas lieu, à mon avis, de modifier le taux d'imposition.

29 **M. Pache** même si le Conseil communal a voté 2 ans effectivement, la municipalité était parfaitement en droit  
30 de revenir à la charge, cela s'est passé dans d'autres communes.

1 **M. le Président** la cogefi présidée par Mme Reichenthal traitera de cet objet, vous pouvez leur envoyer vos  
2 questions jusqu'à dimanche à midi pour pouvoir les traiter. L'adresse mail : nadine.reichenthal@bluewin.ch. Le  
3 rapport devra être remis au greffe pour la prochaine séance.

4

5 **10.9 Préavis municipal n°18/24 «modification de l'article 15 du règlement communal sur**  
6 **la gestion des déchets (RCGD) de la commune de St-Sulpice»**

7 **M. le Président** vous avez pu prendre connaissance de ce préavis, la municipalité a-t-elle quelque chose à  
8 ajouter ?

9 **Mme Willi - Municipale** je suis désolée de revenir vers vous avec une modification d'article aussi rapidement  
10 mais ce qu'il s'est passé c'est que après la situation du règlement en mai dernier, ce règlement a été envoyé dans  
11 les jours qui suivaient au canton pour approbation - il avait déjà été envoyé au préalable – et ne voyant rien venir  
12 en septembre, je me suis adressée à la juriste au département, qui m'a dit qu'ils n'avaient pas encore signé le  
13 règlement parce qu'un audit était en cours par la cour des comptes au niveau cantonal concernant cette  
14 problématique et qu'elle attendait les conclusions pour revenir vers moi. Les conclusions étant ce qu'elles sont,  
15 elles nous ont obligé de changer un des articles de ce règlement. Aussi, une coquille s'est glissée dans le projet  
16 de règlement, à la dernière page, pour le président il s'agit bien de M. Nicolas Guyot et non de M. Cyril Golaz.

17 **M. le Président** j'ouvre la discussion sur le sujet, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Une  
18 commission ad hoc présidée par M. Knüssel traitera de cet objet. Le rapport devra être remis au greffe pour la  
19 prochaine séance.

20

21 **11. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

22 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- 23 • AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **M. A. Kaeser** – informe que l'assemblée  
24 générale aura lieu le 28 novembre
- 25 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme D. Burrus** – pas de  
26 communication.
- 27 • ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) – **Mme L. Richards** étant  
28 absente et M. N. Guillot étant le président de cette séance, il n'y a pas de communication.
- 29 • Conseil d'établissement primaire et secondaire – **Mme F. Pojer** – pas de communication.
- 30 • ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **Mme C. Probst** – nous avons eu notre séance du  
31 conseil intercommunal, j'ai 3 points à vous exprimer. Suite au décès de la Commandante Mme  
32 Corinne Reymond, c'est le Major Stéphane Sahli qui a été désigné pour reprendre cette fonction. Le  
33 budget 2025 a été accepté et on peut noter une légère diminution de la participation des Communes  
34 qui passe de 1'469'800'000 CHF à 1'291'700'000 CHF soit 178'100 CHF de baisse. Nous avons été



1 informés de l'ouverture de négociations Cantons-Commune sous forme d'une nouvelle plateforme  
2 d'échanges portant à la fois sur la capacité de la PC à assumer ses missions et sur une révision de la Loi  
3 sur la protection de la population.

- 4 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – Mme E. Lyonette – pas de communication -  
5 Prochaine séance le 4 décembre.

## 6 **12. Propositions individuelles et divers**

7

8 **M. Dubuis – Syndic** je vous ai parlé en préambule dans mes communications du départ de notre boursier, M.  
9 Didier Reymond, j'ai une nouvelle qui est réjouissante à apporter, nous avons depuis début novembre une  
10 nouvelle équipe au secrétariat municipal, à savoir une nouvelle secrétaire municipale – Madame Sylvie Decré –  
11 qui est une secrétaire municipale expérimentée – qui a commencé à travailler pour nous en juillet comme  
12 secrétaire municipale ad intérim à 40% et qui finalement a postulé pour le poste à 100% et c'est avec un très  
13 grand plaisir que nous avons accepté sa candidature parce qu'elle a été excellente pendant les quelques mois où  
14 elle a officié comme secrétaire municipale ad interim. Par ailleurs, nous avons une nouvelle adjointe de la  
15 secrétaire municipale, Madame Laurie Favre, qui a aussi commencé au 1<sup>er</sup> novembre. Pour vous dire son sérieux  
16 et son amour de la profession, elle avait l'occasion de nous accorder un jour par semaine avant d'entrer  
17 effectivement en exercice et elle nous a proposé de passer plusieurs journées, avant d'entrer en exercice et  
18 d'être officiellement dans nos rangs, pour prendre la température et d'être totalement opérationnelle dès le 1<sup>er</sup>  
19 jour. Nous sommes très heureux d'avoir ces deux personnes, Madame Sylvie Decré et Madame Laurie Favre,  
20 dans des postes qui sont très difficiles à repourvoir.

21 **M. Clerc** cet été j'ai constaté que dans d'autres communes du bord du lac, un système électromagnétique de  
22 fermeture des toilettes publiques avait été mis en place. Ce système a l'air simple et efficace, calqué sur les  
23 heures de mise à banc des parcs publics. Où en est la municipalité dans son projet de mise en place de cette  
24 condamnation des toilettes publiques, notamment au débarcadère et aux Pierrettes.

25 **M. Matthey - Municipal** je crois que vous n'étiez pas là M. Clerc lorsque j'ai expliqué que maintenant nous avons  
26 équipé les toilettes publiques du débarcadère et du chemin du Crêt, d'une minuterie. Elles sont fermées de 22h00  
27 ou 23h00 et j'ai également expliqué que c'est au budget pour 2025. Nous n'avions pas forcément parlé des  
28 horaires de mise à banc qui seraient liés au wc. C'est à discuter, bien sûr.

29 **M. Clerc** c'est excellent, merci. Je ne peux qu'encourager le Conseil à voter le budget 2025.

30 **M. Hostettler** je suis ravi d'apprendre que l'on a un nouveau secrétariat municipal et un nouveau secrétariat  
31 municipal adjoint alors que nous n'avons jamais été informé officiellement qu'ils sont partis (me semble-t'il).  
32 Aussi, depuis quand savez-vous le départ de M. Reymond ?

33 **M. Dubuis – Syndic** M. Reymond est venu personnellement m'avertir de son départ le dernier jour de septembre,  
34 nous donnant 3 mois, jusqu'à fin décembre.

35 **M. Allemann** j'ai juste une précision concernant les arrêts de bus et l'évitement qui est au chemin du Pâqueret  
36 a été fait il y a moins de 10 ans. Si les gens ne respectent pas la LCR, il ne s'agit pas de changer des investissements  
37 qui ont été couteux. Pareil pour le long de l'arrêt Bochet.

- 1 **Mme Fankhauser** concernant le départ de notre boursier que j'ai fréquenté pendant de nombreuses années  
2 avec les différentes fonctions que j'ai exercées, avez-vous prévu une période transition pour former son/sa  
3 remplaçant/e ou avez-vous négocié ce temps de transition ?
- 4 **M. Dubuis – Syndic** M. Reymond s'est offert pour conseiller son adjointe qui va prendre le relais durant environ  
5 3 mois entre janvier et mars, avant qu'il y ait un successeur désigné. Son adjointe qui a accumulé une grande  
6 expérience. Nous lui faisons confiance pour cette transition
- 7 **Mme Aebischer** nous fêtons les 10 ans de l'ASSE cette année. Vous êtes tous cordialement invités à venir passer  
8 ce moment avec nous. Ce sera samedi au foyer.
- 9 **Mme Burrus** au sujet de la dernière parution du Serpeliou, des personnes ainsi qu'elle-même, sont très surprises  
10 qu'un flyer politique ait été inséré dans un journal qui se veut apolitiques. En effet, un parti quel qu'il soit évite  
11 de devoir faire un tout ménage en insérant un flyer dans le Serpeliou. C'est d'autant plus trompeur que cela fait  
12 croire qu'il y a qu'un seul parti, comme par le passé, ce qui n'est pas le cas. Aussi le rédacteur en chef est  
13 également co-président du parti de l'ASSE.
- 14 **Mme Lyonette** rejoint l'avis de Mme Burrus et pour le parti des verts qui soutiennent ce journal, il y a une limite  
15 qui est son utilisation politique. Il faudrait pouvoir étudier les statuts qui ne se trouvent sur aucun site. S'ils  
16 existent, pourquoi ne pas les rendre publique ? Aussi, le journal est financé par les 3 partis, le public, des  
17 entreprises locales et la commune et ils ont droit à savoir comment est géré le journal. Même s'il s'agit d'un flyer  
18 pour une invitation pour une fête, il ne peut s'agir d'un sujet politique. Il faudrait une excuse de la part de la  
19 rédaction du Serpeliou pour ce qu'ils ont fait.
- 20 **Mme Fankhauser** comprends ces réactions donne une réponse personnelle et non juridique mais de bon sens. Il  
21 s'agit d'une fête des 10 ans de l'entente communale l'ASSE. Elle souligne le problème de tous les partis qui  
22 manquent de « viennent ensuite ».
- 23 **M. Decoppet** j'aimerais d'abord dire que concernant le flyer de l'ASSE, il ne s'agit pas d'une déclaration politique,  
24 de message politique ou de prosélytisme mais d'une fête, d'informer les lecteurs du Serpeliou de cette  
25 manifestation. Je peux comprendre que cela peut poser des problèmes et voudrais dire qu'il s'agit d'un encart  
26 publicitaire qui a été payé intégralement par le parti de l'ASSE, c'est-à-dire la production du flyer, l'encartage,  
27 cela n'a rien coûté au Serpeliou et comme il s'agit d'un encart, il n'a rien à voir avec le contenu du journal. Ce qui  
28 ne veut pas dire que nous n'allons pas en parler lors de la prochaine séance du comité du Serpeliou qui a lieu  
29 lundi prochain, nous en parlerons et nous reviendrons vers vous avec quelques précisions. Concernant les statuts  
30 de l'association, je voulais juste préciser qu'il y a eu l'assemblée constitutive de cette association qui a été créée  
31 le 12 mars 2018 avec des statuts. Cela fait donc 6 ans que ces statuts existent. Je n'ai pris mes fonctions de  
32 rédacteur en chef qu'en décembre 2021, il y a eu une légère modification des statuts le 30 novembre 2021 lors  
33 d'une assemblée générale extraordinaire mais je n'y étais pas encore en fonction et il y a eu encore une légère  
34 modification des statuts le 25 mars 2024. Ces statuts ne sont pas secrets. Le Serpeliou n'a pas de site internet, je  
35 vous le rappelle. Nous fêtons nos 50 ans l'année prochaine. Il y aura un certain nombre d'événements, de  
36 manifestations, nous avons aussi envie de créer un site internet du Serpeliou et les statuts y seront. Les statuts  
37 sont à disposition, je les enverrai à qui le souhaite, ces statuts ne sont absolument pas secrets, puisqu'il s'agit  
38 d'une association. Je ne connais pas d'association sans statuts. Merci.
- 39 **M. Levy** pour changer de sujet, j'aimerais revenir sur la coupure de courant que l'on a subi et remercie Mme Willi  
40 d'en avoir fait mention, je me rappelle qu'il y a un peu plus d'un an nous avons voté pour l'achat d'une

1 génératrice et la mise en place d'un point d'urgence et je souhaite savoir quelles sont les conditions pour  
2 l'activation de ce point d'urgence et si cela se passait, quelle serait la procédure pour informer la population.

3 **M. Matthey - Municipal** cela n'a rien à voir, en effet. Le PRU est quelque chose qui serait déclenché en cas de  
4 catastrophe, ce n'est évidemment pas fait pour régler des problèmes ponctuels de ce type-là et pour informer  
5 les gens, ce serait par tous les moyens possibles et imaginables que nous avons actuellement de style SMS, mails,  
6 réseaux sociaux et évidemment aussi par papier, affiches. Nous avons des banderoles, des flèches pour signaler  
7 les points. M. Piller pourrait vous donner plus de précisions.

8 **M. Piller - Municipal** le problème est de savoir combien de temps cela va durer et nous ne pouvons pas le savoir.  
9 Il y a quelqu'un qui est de permanence. Cette personne va voir sur ses tableaux qu'il y a eu une coupure. Il faut  
10 déjà réagir et savoir ce qu'il se passe et s'il y a une possibilité de dévier l'électricité pour revenir le plus vite  
11 possible, ensuite c'est d'alermer ceux qui sont de piquet et il y a un temps d'intervention. Pour votre information,  
12 cela n'a pas arrêté de sonner, les pompiers sont intervenus à plusieurs reprises dans des immeubles où les gens  
13 étaient bloqués dans des ascenseurs. J'ai eu la police qui m'a appelé pour m'informer qu'ils envoyaient des  
14 patrouilles dans le secteur dès qu'ils ont été informés par les SI et les pompiers et ils sont venus pour assurer au  
15 mieux possible la sécurité de tous. Pour le PRU, nous pourrions déclencher mais sur une intervention de 2 heures,  
16 non. Nous n'avons pas le temps.

17 **M. Berrezi** donc cette nuit a été mouvementée. Il y a eu cette panne électrique et au petit matin, 5 potelets  
18 devant le team room ont été rasés.

19 **Mme Willi - Municipale** c'est habituel pour les potelets. Ce n'est pas un événement majeur pour la commune.  
20 Vous aurez aussi remarqué qu'il manque quelques lampadaires sur la rue du Centre. Il y en a un ou deux qui  
21 n'ont pas pu être rénovés parce qu'ils étaient beaucoup trop anciens et il y avait de la rouille à certains endroits  
22 mais il y en a aussi un qui s'est fait shooter par un camion récemment. Ce sont des choses qui arrivent  
23 régulièrement.

24 **Mme De Sousa** l'autre jour j'étais le matin entre le Tir Fédéral et la route cantonale, je voulais traverser la route  
25 avec mon fils. Le trajet en bus a pris 3-4 minutes mais l'arrêt où attendre pour traverser a pris 15 minutes parce  
26 qu'il y a différents bus qui passent ce qui fait que cela modifie les cycles. Il faudrait privilégier les piétons car cela  
27 ne sert à rien d'avoir des bus pour qu'ensuite ils ne puissent pas traverser la route. Il faudrait réfléchir à la  
28 question. Par rapport au Serpeliou, je pense qu'un point d'équité pour tous les partis politiques pour que chacun  
29 puisse mettre des encarts d'invitation.

30 **Mme Willi - Municipale** je vous remercie pour votre remarque concernant ce feu qui dépend du canton et nous  
31 faisons remonter l'information. Il y a aussi des problèmes avec les vélos.

32 **M. Guigax** pour revenir à l'émotionnel du Serpeliou, étant en charge depuis quelques années de l'événementiel  
33 local, je n'ai jamais eu aucun problème pour annoncer mes manifestations, que ce soit par des tout ménages que  
34 les sociétés ont financé de leurs propres deniers ou que ce soit par des annonces dans le Serpeliou. J'aimerais  
35 juste éviter qu'à l'avenir, l'utilisation d'un encart ne devienne une règle et que notre Serpeliou ne devienne le  
36 journal d'une entreprise connue qui est la Coop et que beaucoup d'entre vous connaissent, avec une charge  
37 d'encarts conséquente mais je sais que c'est extrêmement rentable. Alors Monsieur le rédacteur, évitez peut-  
38 être ce type de ressources, cela m'arrangerait beaucoup.

39 **Mme Lyolette** merci à M. Decoppet pour votre commentaire. Sur la base de ce que vous avez dit, je pense que  
40 c'est une bonne idée que tous les membres du conseil communal reçoivent une copie des statuts du Serpeliou.

1 Vous pouvez les déposer pour la prochaine séance par exemple et ainsi nous pourrions en discuter. Nous ne  
2 pouvons pas vraiment réagir à votre présentation car on ne sait pas ce que les statuts disent. Une deuxième  
3 chose, il serait bien que nous ayons une idée sur le financement et le budget de ce journal et comment ça se  
4 présente.

5 **Mme Lo Cascio Chappuis** je suis trésorière du journal, je fais partie du comité, tout ce que j'ai entendu  
6 m'hallucine un petit peu mais ceci mis à part, vous avez le droit de dire ce que vous pensez. Ce flyer a été voté  
7 en comité. Les gens étaient libres de dire oui ou non pour cet encart. Tout le monde peut faire une publicité dans  
8 un journal, ce n'est pas interdit, me semble-t-il et je ne vois pas pourquoi on discuterait des statuts au Conseil  
9 communal. Les statuts font partie de l'association. Vous pouvez les lire et faire vos remarques mais je ne vois pas  
10 l'intérêt d'en parler au Conseil communal.

11 **M. Clerc** le fait qu'il faille s'expliquer sur le fait même qu'il y ait cet encart démontre que c'était une très mauvaise  
12 initiative et que le comité aurait dû faire preuve de bon jugement et de point de vue. Après, sur un plan plus  
13 humoristique moi j'ai été déçu que ce soit une panne parce que j'ai cru que c'était des tests de la réponse 1321  
14 de la Municipalité la motion de modération de l'éclairage public.

15 **M. Golaz** je vais en profiter pour faire de la publicité pour le repas de jeunesse qui a lieu le 30 novembre prochain  
16 et comme j'apprends qu'il y a des flyers qui peuvent être mis dans le Serpeliou, j'inviterai toutes les sociétés  
17 locales à mettre des flyers pour qu'il soit rempli et qu'ensuite les gens ne lisent pas forcément ce journal et  
18 jettent la moitié.

19 **M. Hostettler** je crois sincèrement en la bonne foi du comité qui a relu ça et qui n'y a pas vu d'intérêt pris. C'est  
20 une histoire d'interprétation, c'est un flyer et cela peut être interprété comme cela. Mais là je parle aux partis  
21 politiques ici présents car finalement nous n'avons rien à demander au Serpeliou. Tout ce que nous pouvons  
22 définir finalement c'est de demander à la municipalité de s'assurer de l'intégrité politique et de savoir si c'est un  
23 parti pris ou pas et si c'est la commune peut continuer de financer un éventuel parti pris, ce que je ne dis pas.  
24 Cependant, nous, partis politiques, ne sommes pas des associations communales comme des autres. Il faut  
25 arrêter de dire « oui mais c'est l'entente villageoise » non, c'est un parti politique. Ce n'est pas l'entente  
26 villageoise, c'est votre titre. Vous êtes un parti politique, l'ASSE, comme le PLR est le PLR, les Verts c'est un parti  
27 politique et le SCD est un parti politique et c'est à nous de réfléchir plutôt que de blâmer éventuellement un  
28 Serpeliou, un rédacteur en chef – même s'il est politisé – mais j'imagine de sa neutralité et de son comité neutre  
29 qui n'a pas vu peut-être cet aspect politique mais c'est à nous de réfléchir et de nous poser la question : « est-ce  
30 que je pense normal ce genre de méthode pour envoyer une invitation à une soirée politique. Même si c'est une  
31 fête. Non, c'est une soirée de fête politique. Ne blâmons pas le Serpeliou, faisons en sorte que le Serpeliou puisse  
32 rester et là je lancer aussi un message à la municipalité, de peut-être parler factuel et pas de parler de projet de  
33 déchèterie qui a été lancé, alors que c'est juste un préprojet. La nuance est peut-être faible mais le projet de la  
34 déchèterie n'a même pas encore commencé que nous en sommes en préprojet. Donc à nous tous de veiller à ce  
35 que le Serpeliou ne devienne pas la Pravda de St-Sulpice. A nous tous, le comité y veille, j'en suis sûr. Mais  
36 réfléchissons deux fois avant de lancer quelque chose, avant de vouloir envoyer un flyer, surtout la méthode  
37 d'envoi qui est, je pense ce qui a choqué le plus de personnes, comme on peut mettre par exemple une demande  
38 de dons à l'intérieur de son journal, laisse supposer que le Serpeliou cautionne éventuellement l'ASSE, ce qui  
39 n'est pas le cas et j'en suis persuadé. Donc réfléchissons avant d'utiliser le Serpeliou comme outil de  
40 communication, soyons factuel, le Serpeliou est là pour les élections cantonales au besoin et on en a accès d'une  
41 manière équitable pour les partis, n'abusons pas de la situation. C'est tout ce que j'ai à dire.

42 **M. Decoppet** je remercie M. Hostettler de son intervention. Pour finir sur une touche plus légère, le prochain  
43 encart du Serpeliou fin novembre, seront les fenêtres de l'Avant. Je lance un appel écuménique au calendrier de

1 l'Avant et je vous remercie d'y participer. A part cela, un peu plus sérieusement et comme je l'ai dit, j'ai une  
2 séance du comité du Serpeliou la semaine prochaine et nous allons aborder le sujet que nous avons traité  
3 aujourd'hui et je reviendrai devant vous avec quelques éléments. Merci.

4 **M. Vermeulen** ma première demande est qu'est-ce qui se passe à la garderie ? J'ai regardé le procès-verbal de  
5 la précédente séance où j'étais malheureusement absent. Quels sont les travaux qui s'y passent, sachant que  
6 cela fait pas mal de bruits et ça va finir finalement vendredi si je ne dis pas de bêtises et que ce bâtiment me  
7 semble relativement récent. Concernant les 2 documents officiels qui nous ont été expliqués la dernière fois par  
8 le syndic concernant le port et qui ont été repris dans le Serpeliou, c'est la lettre de M. Rémy Selos du 30 juillet  
9 et le nouveau rapport de comptabilité que la commune a fait établir par rapport à ses 70 places. Comme se sont  
10 des documents officiels, moi je demanderai qu'ils soient transmis à notre président pour qu'il puisse les mettre  
11 à l'ordre du jour pour que l'on puisse éventuellement s'exprimer dessus et surtout qu'ils soient publiquement  
12 connus de toute la population de St-Sulpice. Je précise que pour la lettre, elle a déjà été demandée e j'en ai une  
13 copie, mais je pense qu'il faut la mettre à disposition de tout le monde et pour le rapport de comptabilité, j'avais  
14 demandé à la DGE la précédente version, cela est même allé jusqu'au préposé au droit à l'information qui a déjà  
15 dit que ce document devait être transmis

16 **Mme Merminod – Municipale** je ne vais pas m'exprimer sur la nature des travaux, je laisserai mon collègue vous  
17 expliquer exactement ce que c'est. Ce sont des travaux qui devaient être faits depuis longtemps et qui ont été  
18 repoussé. Concernant la garderie, des mesures ont été prises dans le sens où on a retenu pause assez longue  
19 pendant la sieste des enfants, pour qu'ils puissent dormir et on a pris du personnel supplémentaire pour pouvoir  
20 sortir les enfants le plus possible durant ces périodes pénibles. Mais ce sont des travaux qui devaient être faits.

21 **M. Matthey - Municipal** plus concrètement, il faut savoir que cette garderie c'est une ossature bois. Petit à petit,  
22 on s'est rendu compte qu'il y avait des fissures dans les angles, des panneaux de plafonds qui commençaient à  
23 tomber, parce qu'en fait la paroi qui donne côté collège s'écartait, se bombait et évidemment nous avons réagi  
24 assez vite auprès de JBF, l'entreprise générale qui a fait ça, nous avons réagi vite mais par contre leur réponse a  
25 été très lente et c'est pour cela que c'est seulement maintenant que enfin ils ont admis qu'il y avait un problème  
26 et il a fallu des études d'ingénieurs et de spécialistes. Ils ont en fait dégrappé la façade (les plaques extérieures  
27 tombaient également) et ils ont remis d'immense vis pour aller prendre des traverses, tirer la façade de nouveau  
28 vers l'intérieur.

29 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 22h00, donne rendez-vous aux Conseillers et  
30 Conseillères le 11 décembre prochain à 20h00 dans la même salle, et les invite à prendre part à l'apéritif  
31 traditionnel.

32

33

34 M. Nicolas Guillot

Mme Anne Kaufmann

35

36 Président

Secrétaire